

et par conséquent "de se faire payer pour le sol et autres dons naturels qu'il n'a aucunement produits," ce que nos théoriciens dénoncent expressément comme une injustice.

Il ne reste donc que les deux premières hypothèses. Nous allons les examiner l'une après l'autre.

Supposons d'abord que la terre soit *la propriété indivise de l'humanité tout entière* (1) : comment, je le demande, les individus s'y prendront-ils pour s'en approprier les fruits ? Car il est un principe universellement admis que nul ne peut disposer d'un objet qui ne lui appartient pas, qu'avec l'agrément et selon la volonté de son propriétaire. Nier ce principe ce serait donner au premier venu le droit de fouiller dans mes poches, de prendre l'argent qui s'y trouve, de m'enlever l'habit tout entier pour s'en servir à sa guise, sans que j'eusse même le droit de réclamer contre une telle... importunité.

Mais comment obtenir l'agrément de toute l'humanité pour disposer de telle ou telle partie du sol ? Comment m'enquérir de sa volonté ? C'est un problème dont je laisse la solution aux théoriciens qui ont avancé le principe.

Pour moi, je déclare cette solution simplement impossible. L'humanité n'a pas eu jusqu'ici que je sache, et n'aura jamais de congrès universels. Il est donc, il a été et sera toujours impossible de connaître ses dispositions. Par conséquent nul ne pourrait toucher à une portion de la terre sans léser les droits imprescriptibles de l'humanité entière. Chaque homme se trouverait par rapport à la terre entière dans la position d'un étranger vis-à-vis d'un domaine dont il ne peut jamais rencontrer le propriétaire. Quelque envie qu'il ait d'exploiter une partie de ce terrain, force lui est de passer à côté, ou bien on lui ferait connaître bien vite qu'il empiète sur les droits d'autrui.

Voilà donc la curieuse situation faite aux hommes pris individuellement, si on ne reconnaît le droit de propriété qu'à l'humanité prise en bloc : c'est que chaque homme individuellement est réduit à périr d'inanition ; ou, en admettant que le droit de propriété doit céder devant le droit à la vie, chacun ne pourra prendre que tout juste ce qui lui est nécessaire pour ne pas mourir de faim.

La belle conséquence ! et comme elle valait la peine que pour y arriver on renversât les principes admis jusqu'ici. Pourtant, il n'y

(1) Si absurde que puisse paraître cette supposition, elle semble rendre plus exactement la pensée des socialistes, qui parlent sans cesse de la *communauté* de tous les biens, de la *propriété collective* en opposition avec la *propriété privée*.